Nations Unies

S/PV.6703



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6703e séance

Lundi 16 janvier 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Sangqu	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Sheard
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2011/811)

12-20722 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2011/811)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Said Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/811, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit : J'ai l'honneur de présenter au Conseil le huitième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2011 (S/2011/811).

Depuis ma dernière intervention au Conseil de sécurité en juillet 2011 (voir S/PV.6577), la situation en Afrique de l'Ouest a continué à évoluer de façon positive. Ainsi, durant la période couverte par le présent rapport, la sous-région n'a pas connu de récurrence de conflit ouvert et les tensions liées aux crises institutionnelles ou politiques internes aux États ont diminué tant en nombre qu'en intensité. De plus, certains pays de la sous-région ont organisé des élections jugées crédibles par la communauté internationale, évitant ainsi de possibles crises électorales aux conséquences déstabilisatrices.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage aux pays de l'Afrique de l'Ouest, à leur organisation, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et à l'ensemble des autres acteurs, y compris la société civile et les femmes, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de consolider la stabilité dans la sous-région. Je me réjouis également du rôle et de la contribution appréciée apportés par l'ONU, à travers ses différentes entités dans la sous-région, dans l'accompagnement des efforts ouest-africains.

Cependant, la situation appelle toujours à la vigilance, car ces progrès restent fragiles. Comme les récents événements en Guinée-Bissau l'ont montré, les pays de la sous-région ne sont pas à l'abri d'incidents susceptibles de remettre en cause les progrès réalisés dans la consolidation de la paix, de la démocratie et de la stabilité. De même, des tendances inquiétantes peuvent émerger, telle la montée en puissance des activités du groupe Boko Haram au Nigéria, faisant peser une lourde menace sur la paix et la sécurité dans ce pays pivot en Afrique. Il faut espérer que le Nigéria saura puiser en lui-même les ressources nécessaires pour surmonter ces défis, au niveau tant sécuritaire que politique. Il est également important que la communauté internationale manifeste son soutien et sa solidarité à l'endroit de ce pays, qui a tant contribué à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Dans un tel contexte de progrès fragiles, la conduite à bonne fin des processus de dialogue politique et de réconciliation nationale en cours dans les pays de la sous-région, notamment au Togo, en Guinée et en Côte d'Ivoire, sera déterminante dans la pérennisation des avancées réalisées par l'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la paix et de la démocratie.

Il y a lieu de se féliciter du lancement du processus de dialogue entre les principaux acteurs politiques en Guinée le 27 décembre dernier, après que le Gouvernement eut accepté de suspendre provisoirement les activités de la Commission électorale nationale indépendante, tel que demandé par l'opposition. Il est important que les acteurs nationaux, y compris l'opposition, fassent preuve de flexibilité pour parvenir rapidement à un accord sur les modalités qui permettront la tenue des élections législatives dans les délais les plus brefs.

Si les pays de l'Afrique de l'Ouest ont été épargnés par les conflits et les crises violents durant la période écoulée, ils ont dû faire face en revanche à la recrudescence des menaces transfrontalières. L'accroissement notable des actes de piraterie dans le golfe de Guinée observé durant la période couverte par le présent rapport constitue une nouvelle menace à la sécurité et au développement des États de la région.

Le Secrétaire général a dépêché dans la sous-région une mission interinstitutions, du 7 au 24 novembre, en vue d'étudier l'ampleur de cette menace et d'explorer les actions que pourraient entreprendre les Nations Unies et d'autres partenaires en appui aux pays confrontés à ce fléau. Durant leur visite dans la sous-région, il est apparu clairement aux membres de la mission qu'il convenait de faciliter la coopération régionale à travers l'implication de la CEDEAO, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Commission du golfe de Guinée, et le soutien des Nations Unies et de la communauté internationale. À cet effet, je souhaite également souligner la nécessité de renforcer la coopération des différentes institutions au niveau national afin de maximiser l'impact de leurs efforts visant à combattre la menace grandissante de la piraterie dans le golfe de Guinée.

Les conséquences sécuritaires et humanitaires de la crise libyenne continuent de constituer une source de grande préoccupation en ce qu'elles sont venues aggraver l'instabilité chronique dans la sous-région, en particulier dans les pays du Sahel. Les dirigeants que j'ai rencontrés durant une visite que j'ai effectuée dans la région du Sahel en octobre 2011, notamment les Présidents du Mali et du Niger, ont souligné que leurs pays, déjà confrontés à d'immenses défis, notamment la sécheresse cyclique, l'insécurité alimentaire, le chômage des jeunes et l'insécurité dans les régions septentrionales de leurs pays, se voient imposer un nouveau fardeau de problèmes socioéconomiques et sécuritaires engendrés par la crise libyenne. Ils ont exprimé le souhait que l'Organisation des Nations Unies les assiste davantage pour faire face à ces défis, notamment celui de la réinsertion des rapatriés. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général a dépêché dans la région une mission d'évaluation interinstitutions, du 7 au 23 décembre, afin de recueillir les préoccupations de la région suite à la crise libyenne et de recommander des mesures visant à rehausser le soutien et l'accompagnement de l'Organisation des Nations Unies à ces pays.

L'ensemble des efforts visant à consolider la sécurité et la stabilité sous-régionales risque de se révéler vain si le fléau du trafic de drogue et du crime organisé, minant les institutions étatiques et les sociétés déjà fragiles en Afrique de l'Ouest, n'est pas combattu avec détermination et constance. À cet égard, une mobilisation politique accrue et une coopération sincère renforcée au niveau des pays de production, des pays de transit et des pays de destination, sont nécessaires. L'Organisation des Nations Unies demeurera engagée aux côtés de la CEDEAO et des pays de la sous-région pour encourager une réponse effective contre le trafic de drogues illicites, le crime organisé et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest.

L'instabilité liée aux élections constitue un autre défi majeur pour les pays de la sous-région. Une attention particulière doit continuer d'être accordée aux processus électoraux dans la sous-région et à leurs ramifications politiques dans la perspective des élections devant se tenir durant la période 2012-2013. Je pense ici en particulier, outre la tenue des élections législatives devant parachever le processus de transition en Guinée, aux scrutins présidentiels prévus au Ghana, en Guinée-Bissau, au Mali, au Sénégal et en Sierra Leone.

À cet égard, je me réjouis de l'appropriation, notamment au niveau de la société civile, des recommandations de la Déclaration sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, adoptée à l'issue de la Conférence régionale de Praia organisée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en mai 2011. La Déclaration de Bamako et son cadre stratégique, adoptés le 4 décembre dernier lors de la conférence régionale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme, fournissent un nouveau cadre en vue de renforcer la bonne gouvernance et l'état de droit dans les pays de la sous-région, en appui à la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, et aux efforts de la Cour de justice de la CEDEAO.

En s'appuyant sur le succès rencontré par les conférences de Praia et de Bamako, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest entend organiser, chaque fois que de besoin, en collaboration avec la CEDEAO, le système des Nations Unies et d'autres partenaires, des conférences régionales sur des thématiques transversales pour s'inspirer des expériences et des bonnes pratiques dans les États d'Afrique de l'Ouest, participant de la sorte à l'évolution normative des politiques. De telles conférences contribuent à encourager de façon dynamique et constructive les efforts des pays de la sous-région en matière de consolidation de la paix, de démocratie et de prévention des conflits, et à entretenir une synergie entre le travail opérationnel des différents acteurs sur le terrain et les politiques dans les divers domaines d'intervention.

Pour terminer, je voudrais relever que dans les mois à venir, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continuera de mobiliser le système des Nations Unies et de consolider ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales – en particulier avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et la société civile, notamment les femmes – en vue de consolider davantage les réalisations de l'Afrique de l'Ouest et de prévenir les conflits et les crises susceptibles de contrarier la marche résolue de la sous-région vers la paix, la démocratie et le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Djinnit de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.